

## C O M M U N E D ' O I S S E R Y

## P R O C E S V E R B A L

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil vingt-trois, le 9 décembre à 9 heures,
En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,
<b>Date de Convocation</b>	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mrs Jean-Louis Ragon, David Michel, Mme Séverine Almonecil-Paulet, Mr Laurent Savouret, Mme Monique Gastellu, Mr Alex Joseph Rago, Mme Nadège Doublet, Mr Ernesto Vieira Rodrigues, Mme Mickaële Cabaret, Mr Thomas Viet, Mmes Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, Mrs Fabrice Tupinier, Jean-Maurice Baret.
<b>Date d'affichage</b>	<b><u>Absents excusés représentés</u></b> : Mme Sandrine Hery pouvoir donné à Mr Jean-louis Ragon ; Mme Katia Bonnefoy pouvoir donné à Mr Ernesto Vieira Rodrigues.
	<b><u>Absent excusé</u></b> : Mme Carole Delfour.
	<b><u>Absent non excusé</u></b> : Mme Stéphanie Fiquet Martinez, Mr Nicolas Sprenger.
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mr David Michel

**Monsieur le Maire** commence la séance en demandant aux élus ainsi qu'aux personnes présentes dans le public d'avoir l'obligeance de mettre en sourdine leur téléphone portable.

**Monsieur le Maire** transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 5, nombre de mariages : 1, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 1, le nombre de demandeur d'emploi : 96 au 1er novembre 2023.

### **Informations diverses**

#### **Rapport Social Unique « RSU »**

Le rapport social unique doit être présenté à l'assemblée délibérante et doit être rendu public sur le site internet de la commune ; n'ayant pas été réceptionné à ce jour, il sera présenté au conseil municipal qui aura lieu après sa réception.

#### **Décision modificative 2**

**Monsieur le Maire** informe qu'une décision modificative a été effectuée sur le budget principal de la commune dans le cadre de la délibération 23-19 en date du 15 avril 2023 de fongibilité des crédits.

En effet, suite à une erreur de saisie sur le budget principal il manquait 22.054,33 € à l'article 1641 en D.I. et sur le tableau d'amortissement reçu le 12 septembre 2023, après le vote du budget, les intérêts du CDC pour la médiathèque ont augmenté de 2.890 €.

L'opération budgétaire passée est la suivante :

Section d'investissement : Opération 30 – article 2313	- 22.054,33 €
Article 1641	+ 22.054,33 €
Section de fonctionnement : Article 615221	- 2.890,00 €
Article 66111	+ 2.890,00 €

#### Collecte des déchets

**Monsieur le Maire** informe que suite à la demande faite au dernier conseil municipal du 7 octobre dernier concernant l'inversion de la collecte des déchets et des recyclables, la communauté de communes a répondu que la collecte du recyclable se fera toutes les semaines à compter de 2024, et dès que la collecte des biodéchets sera opérationnelle, il sera revu à la baisse la collecte des ordures ménagères. D'autre part pour information, la borne de collecte située impasse de l'étang va être décalée pour plus de visibilité.

#### Document unique d'évaluation des risques professionnels

**Monsieur le Maire** informe que le comité social territorial du centre de gestion de Seine-et-Marne a émis un avis favorable au document unique d'évaluation des risques professionnels « DUERP ».

#### Collecte de sang du 31 octobre 2023

**Monsieur le Maire** informe que lors de la dernière collecte de sang du mardi 31 octobre dernier 43 volontaires se sont présentés dont 37 prélevés dont 2 nouveaux donneurs. Merci à toutes ces personnes.

#### Croisement RN 330 à RD 41

**Monsieur le Maire** informe qu'une pétition est actuellement en cours en Mairie afin d'appuyer la demande d'aménagement d'un rond-point entre la RD 41 et la RN 330.

#### Marché de Noël

**Monsieur le Maire** remercie tous les participants au marché de Noël qui s'est déroulé le samedi 25 novembre dernier. Et il remercie particulièrement les conseillers qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette journée et il précise qu'il ne manquera pas de remercier également les agents qui y ont participé.

#### Noël des séniors

**Monsieur le Maire** informe que les colis du CCAS destinés aux séniors seront remis lors du repas de Noël du samedi 16 décembre prochain.

#### Conseil de janvier 2024

Monsieur le Maire indique qu'une commission Salle Multisport va être créée, à laquelle il sera associé quelques associations. Il sera également créé une association « Cérémonie Hildevert ».

## Adoption du procès-verbal du 07 octobre 2023

**Monsieur le Maire** demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2023 qui leur avait été préalablement transmis.

La réponse étant négative, le procès-verbal du 07 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

## Point à ajouter à l'ordre du jour

**Monsieur le Maire** informe qu'une nouvelle association s'est créée, l'association « Ensemble pour les enfants d'OISSERY » et il convient de lui attribuer une subvention annuelle pour l'année 2023, il demande d'ajouter un point à l'ordre du jour qui est le suivant :

\*Attribution d'une subvention à une nouvelle association

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## Subvention annuelle aux associations

**Monsieur le Maire** expose que la municipalité d'Oissery octroie annuellement une subvention de fonctionnement à différentes associations sportives et culturelles, il est proposé d'attribuer une subvention à la nouvelle association « Ensemble pour les enfants d'Oissery » pour l'exercice 2023.

**Monsieur le Maire** précise que c'est une association de parents d'élèves qui propose des activités pour les enfants et des cafés rencontres pour les parents.

**Monsieur le Maire** informe qu'une commission cantine a été créée et que des réunions se sont déjà déroulées.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Construction d'une salle multisport – Demande de subvention de l'Etat exercice 2024

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre du projet de construction d'une salle multisport, cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de l'exercice 2024.

Il convient d'approuver le programme de construction d'une salle multisport, pour un montant total H.T. de 3.143.578 euros lequel sera réalisé en deux phases et de présenter un dossier de demande de subvention Etat dans le cadre de la programmation 2024 pour la phase 1 pour un montant H.T. de 1.448.107 euros soit 1.737.728,40 euros TTC dont le taux de financement demandé sera de 20.03 %.

Le financement de l'opération de la phase 1 sera réalisée de la façon suivante :

- . Vente de 4 terrains à bâtir et augmentation des taxes pour un montant de 700.000 euros
- . Subvention Etat 2024 à hauteur de 20.03 % pour un montant de 290.000 euros
- . Subvention dans le cadre d'un F.A.C. pour un montant de 263.200 euros
- . Prêt pour un montant de 194.907 euros

Il convient d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Monsieur le Maire** informe qu'avec Monsieur Laurent Savouret, adjoint au maire, ils vont rencontrer des banques afin de voir ce qu'elles peuvent proposer comme financement.

**Monsieur Laurent Savouret**, répond qu'il a déjà sollicité le Crédit Agricole.

**Madame Nathalie Bougard, conseillère municipale**, demande s'il y a un refus d'attribution de subvention de l'état, un dossier sera présenté à l'Agence Nationale du Sport ?

**Monsieur le Maire**, répond qu'une demande de subvention sera faite à l'ANS.

**Monsieur Thomas Viet, conseiller municipal** demande comment sera financé la deuxième tranche

**Monsieur le Maire**, répond que la même procédure sera faite.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité :

Pour : 15

Abstention : 1 (Nathalie Bougard)

Contre : 0

#### **Extension du système de vidéoprotection – Demande de subvention de l'Etat exercice 2024**

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre du projet d'extension du système de vidéoprotection, cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de l'exercice 2024.

Il convient d'approuver le programme d'extension du système de vidéoprotection, pour un montant H.T. de 59.394.90 euros soit un montant T.T.C. de 71.273.88 euros dont le financement demandé sera entre 50 et 80 % du coût H.T des travaux.

Le financement de l'opération sera réalisé de la façon suivante :

. Subvention Etat 2024 entre 50 et 80% pour un montant maximum de 47.515.92 euros

. Autofinancement communal pour un montant de 11.878.98 euros

Il convient d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Monsieur David Michel, adjoint au maire**, informe que le projet d'extension du système de vidéoprotection est composé de :

-6 nouvelles caméras : 2 dans le secteur de l'Eglise, 2 dans le secteur du rond-point-bureau de tabac et 2 dans le secteur rue de Nérant-rue Claude Monet, caméras à la charge de la Commune.

-2 nouvelles caméras : à la nouvelle station d'épuration, caméras financées par la CCPMF.

-1 caméra sonorisée à l'intérieur de la mairie dirigée vers l'accueil, afin d'enregistrer les incivilités subies par la secrétaire de l'accueil. Cette caméra sera renforcée par un système de téléreport qui sera installé vers le bureau des 2 autres secrétaires.

**Monsieur le Maire**, informe que dans le cadre des amendes de police, une subvention de 14.000 euros a été accordée pour le ralentisseur rue Jean des Barres.

Mais qu'il n'y en a pas eu pour les columbariums, donc un columbarium sera commandé et financé en fond propre.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Adhésions offertes

**Monsieur le Maire** expose que dans le cadre des inscriptions des enfants de la commune auprès d'une associations sportive ou culturelle, il est proposé comme tous les ans, de procéder à un tirage au sort de 5 bulletins pour gagner une année d'adhésion hors licence offerte par la municipalité.

Les bulletins remis lors des inscriptions sont placés dans une urne par Mme Séverine Almonecil-Paulet.

Mme Monique Gastellu la doyenne des conseillers municipaux procède au tirage au sort de 5 bulletins et Mr Fabrice Tupinier le plus jeune des conseillers municipaux en fait lecture.

Il en ressort :

- . Un bulletin pour une inscription à : Viet Vo Dao pour un montant de 80 euros,
- . Un bulletin pour une inscription à : Viet Vo Dao pour un montant de 80 euros,
- . Un bulletin pour une inscription à : Viet Vo Dao pour un montant de 80 euros,
- . Un bulletin pour une inscription à : Choréarts pour un montant de 380 euros,
- . Un bulletin pour une inscription à : Saint-Soupplets Gymnastique pour un montant de 190 euros.

Il convient d'autoriser le règlement du montant des adhésions tirées au sort, directement auprès des associations concernées.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Remboursement amendes pour défaut d'affichage

**Monsieur le Maire** expose que par arrêté municipal n° 49 en date du 14 septembre 2023 affiché en date du 29 septembre 2023 le parking de la mairie a été fermé pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 à 8 heures 30 au 1<sup>er</sup> octobre 2023 à 13 heures.

Certains riverains ayant stationné leur véhicule ont été verbalisés par les services de la Gendarmerie le 1<sup>er</sup> octobre 2023 à 9 heures 30. Trois riverains verbalisés se sont manifestés demandant le remboursement pour défaut d'affichage, faits qui ont été constatés les affiches avaient été arrachées.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de procéder au remboursement des amendes réglées par trois riverains d'un montant unitaire de 35 euros (trente cinq euros) soit un montant total de 105 euros (cent cinq euros).

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Questions diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

**Monsieur Alex Ragoo, conseiller municipal**, indique que sa voisine (rue Gaston Fontaine) a eu un problème d'eaux usées bouchées et a fait appel à une société privée.

**Monsieur le Maire**, répond qu'elle aurait dû contacter la CCPMF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant pas réceptionné de questions, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 30.